



RCS : NANTERRE  
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 01936  
Numéro SIREN : 775 726 417  
Nom ou dénomination : KPMG S.A

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2014 sous le numéro de dépôt 19482

**KPMG SA**  
Société d'Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 5 497 100 Euros  
Siège social : **Immeuble Le Palatin**  
**3, cours du Triangle - 92939 Paris La Défense**  
775 726 417 RCS NANTERRE

**EXTRAIT**  
**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU**  
**18 DECEMBRE 2013**

-----

Le dix-huit décembre 2013, à 16 heures, les actionnaires de la société KPMG SA, société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 5 497 100 euros, dont le siège social est situé Immeuble « Le Palatin » - 3 Cours du Triangle – 92939 Paris la Défense, se sont réunis, sur convocation du Directoire, au siège social.

L'avis de convocation a été inséré dans le Journal Spécial des Sociétés Françaises par Actions, en date du 28 novembre 2013. Les actionnaires ont été, en outre, convoqués par lettre qui leur a été adressée le 29 novembre 2013 par le Directoire de la Société.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

Bernard Cattenoz, Président du Conseil de surveillance préside l'Assemblée. A ce titre, celui-ci rappelle, conformément à la Loi, les différentes formalités accomplies avant la tenue de cette Assemblée Générale. Sont désignés scrutateurs de l'assemblée et acceptent cette fonction :

- Monsieur Thierry Lemarquis,
- Monsieur Pol Lavefve.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour secrétaire Michel Jean.

Les Commissaires aux comptes de la Société, Edouard Leduc et Evelyne Hénault, dûment convoqués, sont absents et excusés.

Les membres du Comité d'Entreprise, Messieurs Marc Sampsonis et Marc Pouwels dûment convoqués, sont présents.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 5 410 449 actions sur les 5 497 100 actions formant le capital et ayant le droit de vote.

L'Assemblée représentant plus du cinquième des actions ayant le droit de vote, régulièrement constituée, peut valablement délibérer comme Assemblée générale ordinaire.



Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le numéro du journal contenant l'avis de convocation et une copie de la lettre de convocation aux actionnaires,
- Les copies des lettres de convocation adressées sous pli recommandé aux commissaires aux comptes, accompagnées des avis de réception,
- La feuille de présence,
- Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration.

Le Président déclare à ce sujet qu'étaient joints aux formulaires de vote par correspondance ou par procuration que la Société a envoyés aux actionnaires, les documents exigés par la réglementation.

Il dépose, également, les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée :

- Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2013,
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2013,
- Le rapport de gestion du Directoire sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés,
- Le rapport du Conseil de surveillance,
- Les rapports des Commissaires aux comptes,
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de Commerce ont été tenus à la disposition des actionnaires et des membres du comité d'entreprise au siège social depuis la convocation de l'assemblée, de même que le rapport général des commissaires aux comptes et la liste des actionnaires, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Il signale que tous les documents soumis à l'assemblée ont, en outre, été communiqués au comité d'entreprise, qui n'a présenté aucune observation à la suite de cette communication.

A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président du Conseil de surveillance rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

#### **A CARACTERE ORDINAIRE**

[...]

- Election de membres du Conseil de surveillance ;

[...]

#### **CINQUIÈME RÉSOLUTION ORDINAIRE Election d'un membre du Conseil de surveillance**

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Alain Berthoud



En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016, qui déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité visée par la loi.

Cette résolution est adoptée par 5 410 447 voix pour et 2 contre.

**SIXIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE**  
**Election d'un membre du Conseil de surveillance**

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Annie Chauzu

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016, qui déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité visée par la loi.

Cette résolution est adoptée par 5 410 447 voix pour et 2 contre.

**SEPTIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE**  
**Election d'un membre du Conseil de surveillance**

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Caroline Decoene

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016, qui déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité visée par la loi.

Cette résolution est adoptée par 5 410 447 voix pour et 2 contre.

**HUITIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE**  
**Election d'un membre du Conseil de surveillance**

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Ghislaine Duval

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée



générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016, qui déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité visée par la loi.

Cette résolution est adoptée par 5 410 447 voix pour et 2 contre.

**NEUVIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE**  
**Election d'un membre du Conseil de surveillance**

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Jean Gatinaud

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016, qui déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité visée par la loi.

Cette résolution est adoptée par 5 410 446 voix pour et 2 contre.

**DIXIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE**  
**Election d'un membre du Conseil de surveillance**

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Isabelle Goalec

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016, qui déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité visée par la loi.

Cette résolution est adoptée par 5 410 447 voix pour et 2 contre.

**ONZIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE**  
**Election d'un membre du Conseil de surveillance**

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Christian Le Monnier de Gouville

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre



2016, qui déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité visée par la loi.

Cette résolution est adoptée par 5 410 447 voix pour et 2 contre.

**DOUZIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE**  
**Election d'un membre du Conseil de surveillance**

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Francine Morelli

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016, qui déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité visée par la loi.

Cette résolution est adoptée par 5 410 446 voix pour et 3 contre.

**TREIZIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE**  
**Election d'un membre du Conseil de surveillance**

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Bruno Paillard

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016, qui déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité visée par la loi.

Cette résolution est adoptée par 5 410 447 voix pour et 2 contre.

**QUATORZIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE**  
**Election d'un membre du Conseil de surveillance**

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Jean-Claude Reydel

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016, qui déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité visée par la loi.

Cette résolution est adoptée par 5 410 446 voix pour et 3 contre.

**QUINZIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE**  
**Election d'un membre du Conseil de surveillance**

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Jean Daum

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016, qui déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité visée par la loi.

Cette résolution est adoptée par 5 410 447 voix pour et 2 contre.

**SEIXIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE**  
**Election d'un membre du Conseil de surveillance**

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Jean Laurent-Bellue

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016, qui déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité visée par la loi.

Cette résolution est adoptée par 5 410 447 voix pour et 2 contre.

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, le président du Conseil de surveillance déclare l'Assemblée générale ordinaire close. La séance est levée à dix-sept heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal.

Extrait certifié conforme à l'original  
Et signé conformément à l'article R225/108 du Code de commerce.



**Le Secrétaire Général**

Michel Jean  
Secrétaire Général

**KPMG S.A.**

Société d'Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 5 497 100 Euros  
Siège social : **Immeuble Le Palatin**  
**3, cours du Triangle - 92939 Paris La Défense**

775 726 417 RCS NANTERRE

**EXTRAIT**  
**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**Du 19 décembre 2013**

-----

Le dix neuf décembre deux mille treize, à seize heures, les membres du Conseil de Surveillance de KPMG SA, Société d'Expertise Comptable, de Commissariat aux Comptes, se sont réunis sur convocation du Président.

Les membres du Conseil de Surveillance

Alain Berthoud  
Annie Chauzu  
Jean Daum  
Caroline Decoene  
Ghislaine Duval  
Jean Gatinaud  
Isabelle Goalec  
Christian de Gouville  
Jean Laurent-Bellue  
Francine Morelli  
Bruno Paillard  
Jean-Claude Reydel

Les membres du Comité d'Entreprise

Marie-Caroline Couenon  
Isabelle Liber  
Gilles Millour  
Maryline Neveu (absente excusée)

Secrétaire général

Michel Jean



En accord avec l'article 18 des statuts, l'assemblée générale des actionnaires du 19 décembre 2013 a nommé les membres du Conseil de Surveillance pour un mandat d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016. Cette nomination entre dans le cadre du principe de renouvellement du conseil de surveillance par moitié tous les trois ans.

La séance est présidée par le doyen des membres du Conseil en la personne de Monsieur Jean Daum. Jean Daum ouvre la séance en remerciant l'ensemble des membres du Conseil et les représentants du personnel pour leur présence. Il constate que tous les membres sont présents et conclut que le Conseil de Surveillance peut valablement délibérer. Après que chaque membre se soit présenté, il rappelle l'ordre du jour :

**1 Election du Président du Conseil de Surveillance**

**2 Election du Vice-président du Conseil de Surveillance**

[...]

**1 Election du Président du Conseil de Surveillance**

Référence est faite à l'article 18 des statuts. Jean Daum invite les candidats à la présidence du Conseil à se déclarer. Christian de Gouville fait acte de candidature et informe qu'il est expert-comptable et commissaire aux comptes. Aucun autre candidat ne s'étant présenté, Jean Daum fait procéder les membres du Conseil au vote à bulletins secrets qu'il distribue puis collecte et dépouille avec le concours du secrétaire de séance.

A l'issue du dépouillement, Jean Daum déclare Christian de Gouville élu à 11 voix pour et une abstention.

Christian de Gouville déclare accepter le mandat qui lui est confié et remercie les membres du Conseil pour leur confiance. Christian de Gouville prend alors la présidence de la réunion.

Christian de Gouville se félicite de la proportion de femmes au sein du Conseil nommé par l'assemblée générale, de la représentation intergénérationnelle ainsi que de l'équilibre Paris/régions qu'il montre. Puis il souligne les principes qui doivent guider l'action du Conseil : loyauté, confidentialité et indépendance de jugement, contrôle de la gestion du Directoire mais aussi soutien à celui-ci dans la mise en œuvre de la stratégie dans l'intérêt général du cabinet.



## **2 Election du Vice-président du Conseil de Surveillance**

Référence est faite à l'article 18 des statuts. Christian de Gouville invite les candidats à la vice-présidence du Conseil à se déclarer. Francine Morelli fait acte de candidature et informe qu'elle est expert-comptable et commissaire aux comptes. Aucun autre candidat ne s'étant présenté, Christian de Gouville fait procéder les membres du Conseil au vote à bulletins secrets qu'il distribue puis collecte et dépouille avec le concours du secrétaire de séance.

A l'issue du dépouillement, Christian de Gouville déclare Francine Morelli élue à 11 voix pour et une abstention.

Francine Morelli déclare accepter le mandat qui lui est confié et remercie les membres du Conseil pour leur confiance.

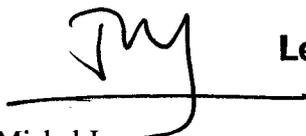
[...]

Christian de Gouville remercie les membres du Conseil et les représentants du personnel et rappelle que la prochaine réunion du Conseil de Surveillance aura lieu le 26 février 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Extrait certifié conforme à l'original  
Et signé conformément à l'article R225-51, al.1 du Code de commerce.



**Le Secrétaire Général**

Michel Jean  
Secrétaire Général